



**Le Controis
en Sologne**

Contres • Feings
Fougères sur Bièvre
Duchamps • Thenay

N°233/2026

**NEUTRALISATION DES EMPLACEMENTS DE
STATIONNEMENT
Place Des Héros Le Controis-en-Sologne**

Le Maire de la ville de Le Controis-en-Sologne (Contres 41700)

- Vu les dispositions du Code de la Route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,
- Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu la demande de Madame POURRET Martine,
- Considérant qu'en raison Des obsèques de son père, il y a lieu de neutraliser les emplacements de stationnement place des Héros.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le vendredi 03 juillet 2026, de 13h30 heures à 16 heures, les deux rangées d'emplacements de stationnement côté places PMR place des Héros à Le Controis-En-Sologne, seront neutralisés afin de permettre le stationnement de la famille et des proches du défunt. Le stationnement de tout autre véhicule y sera donc interdit.

ARTICLE 2 : La signalisation règlementaire sera mise en place par la commune.

ARTICLE 3 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté constatées par les agents compétents seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur. Tous les véhicules en contravention avec les prescriptions en matière de stationnement pourront être considérés comme gênant au titre de l'article R417-10 du code de la route, et faire l'objet d'une immobilisation et d'une mise en fourrière.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera affiché selon les règles en vigueur.

Conformément à l'article R 102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie à Le Controis-en-Sologne.
- Le demandeur
- La Police Municipale.

A Le Controis-en-Sologne, le 30 juin 2026.
Le Maire

Elodie PEAN-NORGUET

